

ginal qui, depuis sa hixhuitième année, a tenu un journal de toutes ses dépenses.

On a relevé les chiffres suivants : Fumé de 18 à 73 ans, 628,713 cigares dont 43,692 reçus comme cadeaux et le reste ayant coûté 52,166 francs.

Pendant la même période, fait faire 85 pantalons ayant coûté 2,305 francs; 74 habits et vestons, 3,955 francs; 62 paires de bottes. Acheté 296 chemises et 226 faux-cols, 1,450 francs. En quinze ans, bu 28,786 verres de bière de Munich dont la moitié n'étaient que de petits verres; 36,081 verres de cognac et autres spiritueux, 25,750 francs. Pourboires, 5,525 francs. A la fin du journal on lit les mots suivants : " *Omnia tentavi, multa perpexi, nihil perfecti.* "

* *

Le gouvernement est à faire exécuter de grands travaux de réparations au chemin qui conduit de Sainte Emélie de l'Energie à Mattawin. On y travaille déjà depuis quelque temps. Au-dessus de 150 hommes y ont même été employés à la fois.

* *

Les réparations qu'on fait subir au vapeur Québec à Sorel avancent rapidement.

Il est probable qu'il pourra reprendre le service entre Québec et Montréal, samedi ou lundi prochain.

* *

La reine va envoyer à l'exposition universelle la mappe-monde par Leonard de Vinci, qui fut la première où le nouveau continent portait le nom "Amérique."

Fermeture à bonne heure

A une assemblée tenue le 7 Août; de tous les Commis, en faveur de la fermeture à bonne, les Messieurs suivant sont été élus officiers : C. E. Fournier, Prés.; P. McDonald, 1er Vice-Prés.; Jos Marchands, 2eme V.-Prés.; A. Rouleau, Secrétaire-Arch.; M. Dorais, Ass.; L. I. Dozois, Trésorier; J. A. Boisment, Ass.-Très.; Af. Fournier, Secr.-Corp.; A. Granger, Ast.-Corp.

La réunion de ce corps a lieu tous les premiers dimanches de chaque mois.

Les discussions de la Société d'Economie politique de Paris

Séance du 5 juillet 1892

PRÉSIDENCE DE M. FRÉDÉRIC PASSY

Ordre du jour : "De la querelle des impôts directs et des impôts indirects".—Discussion : MM. Léon Say, Donnat, Brelay, Fernand Faure.

(Suite.)

Il me semble, au contraire, dit l'orateur, que la tendance de la démocratie,—ou de ceux qui interprètent ses idées,—est de disposer, au moyen des contributions directes, de la plus forte somme possible des biens des classes dites possédantes. Je ne connais encore qu'une sorte toute nouvelle de démocratie,—la

démocratie rurale—qui s'attaque à l'impôt direct. J'ai combattu ici même son inventeur, lorsqu'il a mené une campagne très active pour la suppression du principal de l'impôt foncier; suppression qui serait suivie de celle des centimes additionnels; les clients de notre confrère ne demandant, en somme, qu'à ne rien payer du tout. J'ai été frappé, une fois de plus, des observations de M. Léon Say; elles m'ont rappelé un excellent petit ouvrage de lui sur les solutions démocratiques de la question des impôts. J'en causais naguère avec un ancien fonctionnaire très distingué, qui a été sous les ordres de M. Léon Say, et le considérait, avec son prédécesseur, M. Magne, comme le seul ministre qui connût quelque chose aux finances nationales. En écoutant notre second président, j'ai presque senti s'évanouir la distinction que j'avais cru pouvoir faire jusqu'ici entre les contributions directes et indirectes. En effet, la réflexion conduit à reconnaître que si, comme il faut le désirer, l'impôt est réel et non personnel, il atteint toujours les consommations ou les objets—c'est-à-dire le revenu du capital réalisé,—en raison de la somme que l'on en possède et de l'usage que l'on en fait.

Je suis loin, cependant, de combattre l'opinion de M. Ducrocq au sujet de l'impôt direct, des services qu'il peut rendre dans certaines circonstances et de la certitude de recouvrement qu'il paraît présenter. On fait, avec lui, des évaluations aussi certaines que possible; bien que l'histoire de l'ancien régime témoigne—notamment au temps de Mazarin—qu'en emprisonnant des milliers d'individus pour les contraindre à payer les tailles, on n'ait souvent réussi qu'à augmenter leur détresse.

Les contributions indirectes, s'il est possible de les séparer nettement des autres, ont un caractère utile que nous avons tous eu occasion d'observer, celui d'établir des pronostics en donnant des produits supérieurs en temps de prospérité à peu près générale, et en se contraignant, au contraire, lorsqu'il y a crise ou simplement atonie dans la marche des affaires.

Il me semble apercevoir là comme une sorte d'étiage sur lequel la nation et son gouvernement devraient toujours avoir les yeux fixés, afin de réduire les dépenses publiques en raison de la baisse constatée des produits fiscaux.

Etant partisan de l'impôt indirect ainsi envisagé, j'ai voulu avoir l'opinion de M. Léon Say à cet égard et savoir s'il estime qu'il peut se trouver des ministres capables de faire apprécier au Parlement cette définition et de la faire entrer dans l'ordre pratique.

Suivant M. Fernand Faure, pendant que les hommes politiques et les économistes discutent et hésitent sur les mérites et les défauts des impôts directs et des impôts indirects, la grande majorité des contribuables français paraît accuser une préférence de plus en plus marquée et assez explicable, au fond, pour

les impôts que l'on paie sans s'en apercevoir, pour les impôts indirects. Nous reprochons à ces impôts de laisser ignorer à ceux qui les supportent, le montant exact de leur charge. C'est là précisément leur qualité aux yeux de la masse des contribuables. Ce que l'on redoute par-dessus tout, c'est l'avertissement du percepteur réclamant une somme déterminée payable à certaines échéances. Il semble que notre démocratie tende à justifier l'opinion de Montesquieu, en ce qui concerne les impôts indirects. On sait que l'auteur de *l'Esprit des Lois* trouvait ces impôts essentiellement conformes à la nature des gouvernements libres.—Dans ces conditions et s'adressant particulièrement aux économistes qui sont membres du Parlement, M. Fernand Faure estime qu'au lieu de chercher inutilement à faire disparaître les impôts indirects, il faut se borner à les améliorer en les rendant aussi proportionnels que possible aux ressources des citoyens et en diminuant le plus possible leur coût de perception.

A la suite d'un résumé très méthodique fait par notre éminent président, la séance est levée à 11 h. et demie.

GEORGES MICHEL.

L'ECONOMISTE FRANÇAIS

Sommaire de la livraison du 16 juillet, 1892.

PARTIE ÉCONOMIQUE

Nos affaires coloniales; le Dahomey et le Tonkin; nécessité de plus de résolution et d'esprit de suite, p. 65.

Le suffrage universel dans les sociétés ouvrières, p. 67.

A travers la Turquie d'Asie; conditions économiques de la Turquie d'Asie; construction du chemin de fer d'Angora; prospérité et difficultés de l'Arménie; l'influence française; nos clientèles commerciales et nos missions, p. 69.

La coopération en Allemagne; statistique des associations populaires; une forme de crédit agricole; les sociétés de production, de consommation et de construction; la concurrence du système Raiffeison, p. 71.

Les discussions de la société d'économie politique de Paris; de la querelle des impôts directs et des impôts indirects, p. 73.

Lettre d'Angleterre; la situation monétaire et financière; un emprunt de la république du Transvaal; le commerce extérieur du Royaume-Uni pendant le premier semestre de 1892; la crise du métal blanc et la situation des banques anglo-asiatiques, p. 75.

Revue économique, p. 77.

Nouvelles d'outre-mer; Indes anglaises, p. 77.

PARTIE COMMERCIALE

Revue générale, p. 78.—Sucres, p. 80.—Prix courant des métaux sur la place de Paris, p. 81.—Cours des fontes, p. 81.—Correspondances particulières; Lyon, Bordeaux, Marseille, le Havre, p. 81.

REVUE IMMOBILIÈRE

Adjudications et ventes amiable de terrains et de constructions à Paris et de constructions à Paris et dans le département de la Seine, p. 82.

PARTIE FINANCIÈRE

Banque de France. Banque d'Angleterre.—Tableau général des valeurs.—Marché des capitaux disponibles. Marché anglais et chemins de fer américains.—Rentes françaises.—Obligations municipales.—Obligations diverses: Annuités Orléans à Châlons et Sedan à Lerouville; Cacérés; Portugais; les charges et les ressources des chemins de fer Portugais.—Actions des chemins de fer.—Institutions de crédit; Fonds étrangers; Fonds Italiens, Espagnol, Portugais, et Egyptiens.—Valeurs diverses; Suez, Dynamite Centrale.—Assurances.—Renseignements financiers: Recettes des Ombibus des Paris, de la compagnie générale française de Tramways et du canal de Suez.—Changes.—Recettes hebdomadaires des chemins de fer, p. 83 à 91.

L'abonnement pour les pays faisant partie de l'Union postale est: un an 44 fr.; six mois, 22 fr.

S'adresser aux bureaux, cité Bergère 2, à Paris.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Proulx et Fortier, Antoine Proulx et Elzéar Fortier, entrepreneurs, Ste-Cunégonde, a été dissoute le 23 avril 1892.

La société "Archambault et Labelle" Aimé Archambault et Clovis Labelle, plombiers, Montréal, a été dissoute le 26 juillet 1892.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"The Constructing & Paving Co of Ontario" organisée par Lettres Patentes d'Ontario le 10 février 1889 et le 13 juin 1890. Principale place d'affaires pour la province à Montréal, Charles Blake agent général.

"N. Clermont et Cie" entrepreneurs maçons en brique, Montréal, Narcisse Clermont et Pierre D. Milot. Depuis le 2 août 1892.

"The Warren Scharf Asphalt Paving Co" organisée en vertu des lois de l'état de New-York, le 10 janvier 1884. Principale place d'affaires pour la province à Montréal, Lewis Skaife gérant.

"A. et E. Loignon" ingénieurs civils constructeurs etc, Montréal. André et Ernest Loignon; depuis le 4 avril 1892.

"Lafrance & Turcotte" entrepreneurs peintres, Montréal, Pacifique Lafrance et Joseph Turcotte. Depuis le 17 juin 1892.

"Bédard et Vincent" nouveautés Montréal, Pierre Joseph Bédard et Joseph Vincent; depuis le 17 juin 1892.

"Labelle et Brien" ferblantiers et plombiers Montréal, Joseph Labelle et Zénon Brien; depuis le 13 juin 1892.

"Bayard et Bayard" entrepreneurs maçons Montréal, Amédée et Alfred Bayard depuis le 1er juillet 1892.

"Miron et Savard" peintres décorateurs Montréal, Arthur Miron et Damase Savard depuis le 9 juillet 1892.

"Fitzgerald & Durkee" courtiers et commissionnaires Montréal, Thomas Fitzgerald et Charles H. Durkee, tous deux de San Francisco; depuis le 6 août 1892.

"Blacklock & Co" commissionnaires en chaussures, Montréal, Archibald Blacklock et John Blacklock; depuis le 9 juin 1892.

"M. L. St-Martin et Cie" épiciers Montréal, Marie Louise Grenon épouse de Norbert St-Martin de St-Aimé et Irénée Vigeant de Montréal; depuis le 1er juin 1892.